

Monsieur Roger ORVAIN
Commissaire-enquêteur
12 Ter, cité des enclos
86400 CIVRAY

☎ 06 08 81 56 33
roger.orvain@orange.fr

ANNEXE N° 31

à

Mme Sophie JACQUOT
« Parc éolien de MONTJEAN ».
Tour Lumière Aile Sud
40, Avenue des Terroirs de France
75012 PARIS

Civray, le 15 décembre 2017

Objet : enquête publique ICPE « parc éolien de MONTJEAN » 16240 MONTJEAN.

Références : - Arrêté sans numéro en date du 16 octobre 2017 de Monsieur le Préfet de la Charente,
- Code de l'Environnement,
- Loi dite « Grenelle II » 2010 - 788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE),
- Décret 2011 – 2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique,
- Lettre de convocation du 1^{er} décembre 2017.

Pièce jointe : Procès-verbal

Madame,

Conformément aux documents de référence, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le procès-verbal joint.

Vous devez produire un mémoire en réponse dans un délai maximum de 15 jours à compter de la remise du P-V, soit avant le 28 décembre 2017.

Le délai de remise du rapport et des conclusions interviendra dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête soit avant le 13 janvier 2018.

Pour des facilités de travail, en plus de l'envoi officiel par courrier postal, je vous demande de bien vouloir me transmettre votre mémoire en réponse par voie électronique à l'adresse indiquée en tête, au format « Word ».

Veillez agréer, Madame, mes salutations respectueuses.



PROCES-VERBAL

Objet : enquête publique ICPE « parc éolien de MONTJEAN » 16240 MONTJEAN.

Références : - Arrêté sans numéro en date du 16 octobre 2017 de Monsieur le Préfet de la Charente prescrivant l'enquête publique.

- Code de l'Environnement,
- Loi dite « Grenelle II » 2010 - 788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE),
- Décret 2011 – 2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique,
- Décision E17000159 / 86 du 6 septembre 2017 du Tribunal Administratif.
- Lettre de convocation du 1^{er} décembre 2017

Pièces jointes : - un tableau de synthèse des observations (transmis par voie électronique).

- deux « scan » du registre d'enquête publique (transmis par voie électronique).

Je soussigné M. Roger ORVAIN, commissaire-enquêteur désigné par le document cité en 5^{ème} référence, porte à la connaissance de *la SAS « Parc Éolien de MONTJEAN »*, les observations résultantes de l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 novembre 2017 au 13 décembre 2017.

En raison de la redondance des observations émises par chacune des personnes, il est choisi d'aborder le procès-verbal par thème.

Pour ces derniers, un tableau de synthèse présente, au regard de chaque observation identifiée, le ou les thème(s) retenu(s).

Pour répondre à chacun des thèmes, je vous invite à examiner, plus particulièrement, les observations suivantes qui présentent un argumentaire plus ou moins détaillé : 1, 16, 17, M1, M2, M6, M12, M16

Thème de l'observation

Les éoliennes sont un risque en général pour la santé. Elles produisent des nuisances sonores ainsi que des infrasons qui inquiètent beaucoup de personnes.

La distance minimale de 500 m est souvent mise en cause.

La proximité du projet de MONTJEAN avec les habitations et / ou les services publics (école, bibliothèque,...[établissements recevant du public]) est souvent relevée.

Une distance de 1 000 m, 1 500 m, voire proportionnelle à la hauteur est demandée. Il est parfois fait référence aux recommandations de l'Académie de Médecine ou des Sciences qui ne sont pas favorables aux éoliennes.

Une personne évoque un article d'un médecin de la région et joint un argumentaire sur les infrasons. Elle demande l'application du principe de précaution.

Les effets des lumières rouges sont souvent signalés.

L'effet stroboscopique est aussi mentionné.

La distance des points de mesure acoustique est absente.

Réponse de la SAS « Parc Éolien de MONTJEAN »

Avis du commissaire-enquêteur

Thème de l'observation

Les éoliennes portent atteinte aux paysages, les dénaturent et engendrent des nuisances visuelles, en particulier dans une région paisible et agréable à vivre.

Les photomontages sous-estiment l'influence de ces machines industrielles.

La multitude de projet dans un périmètre restreint inquiète, le phénomène de saturation ou d'encerclement est évoqué.

Certains s'interrogent sur la concentration dans le Nord Charente alors qu'il n'y a pas de projet en Gironde ou que la Dordogne n'en développe plus.

Réponse de la SAS « Parc Éolien de MONTJEAN »

Avis du commissaire-enquêteur

Thème de l'observation

Les éoliennes provoquent une perte de la valeur des biens et une atteinte (dévalorisation) au patrimoine. Sont cités, le plus souvent : la Vallée de la Charente, des sites classés proches et de nombreux sites archéologiques (sans les préciser).

Une personne cite le bulletin officiel des impôts qui reconnaît les nuisances dues aux éoliennes.

Réponse de la SAS « Parc Éolien de MONTJEAN »

Avis du commissaire-enquêteur

Thème de l'observation

La perte d'attraction touristique inquiète, les opposants directement ou indirectement concernés par le sujet. Une personne joint une étude récente de l'association AHTI.

Certaines personnes relèvent l'incohérence entre le développement touristique nécessaire à la région ou annoncé et l'installation d'éoliennes censée rejeter les touristes.

Réponse de la SAS « Parc Éolien de MONTJEAN »

Avis du commissaire-enquêteur

Thème de l'observation

Beaucoup de personnes trouvent l'intérêt discutable du projet :

- ne profite pas aux communes,
- ne profite pas aux consommateurs car les prix de l'électricité augmentent,
- erreur économique ou scandale financier à venir,
- le Poitou-Charentes est déjà bien doté en énergie éolienne,
- l'engagement environnemental des promoteurs est douteux,
- erreur éthique.

Réponse de la SAS « Parc Éolien de MONTJEAN »

Avis du commissaire-enquêteur

Thème de l'observation

Le projet est jugé peu rentable en raison de la faiblesse des vents et du régime aléatoire. La production est donc faible et les coûts d'installation et d'entretien élevés.

Il faut compenser par d'autres productions qui ne diminuent pas les GES.

Réponse de la SAS « Parc Éolien de MONTJEAN »

Avis du commissaire-enquêteur

Thème de l'observation

Les éoliennes sont un danger ou ont un impact pour la faune (impact sur les oiseaux et leur biodiversité en général, le Milan noir et l'Outarde canepetière en particulier, impact sur les chauves-souris).

Pour les chiroptères, il est demandé le respect d'EUROBATS.

Le dispositif d'effarouchement annoncé ne sera pas efficace et ne sert qu'à se donner bonne conscience.

Réponse de la SAS « Parc Éolien de MONTJEAN »

Avis du commissaire-enquêteur

Thème de l'observation

Les socles en béton sont une erreur environnementale.

Une personne considère douteuses les conditions de leur démantèlement.

Une autre se demande si la provision financière sera suffisante.

Réponse de la SAS « Parc Éolien de MONTJEAN »

Avis du commissaire-enquêteur

Thème de l'observation

Quelques personnes craignent la pollution des sols et / ou des eaux souterraines en raison du risque d'explosion qui libérerai des fluides toxiques ou répandrai des terres rares polluantes.

Réponse de la SAS « Parc Éolien de MONTJEAN »

Avis du commissaire-enquêteur

Thème de l'observation

Les éoliennes brouillent la réception TV, les téléphones portables.

Réponse de la SAS « Parc Éolien de MONTJEAN »

Avis du commissaire-enquêteur

Thème de l'observation

Le dossier a fait l'objet de critiques :

- ancien,
- certaines parties en anglais,
- carte sans la LGV,
- cartes illisibles,

- des mesures au profit de la commune.

Réponse de la SAS « Parc Éolien de MONTJEAN »

Avis du commissaire-enquêteur

Thème de l'observation

Quelques personnes demandent qu'il soit tenu compte de l'avis du Conseil Municipal, il en va de la démocratie.

Une autre relève l'absence de concertation avec les citoyens.

Réponse de la SAS « Parc Éolien de MONTJEAN »

Avis du commissaire-enquêteur

Thème de l'observation

Une personne pense que les éoliennes perturbent la Défense Nationale et évoque le passage de la zone tampon de 30 km à 70 km pour renoncer à ce projet.

Réponse de la SAS « Parc Éolien de MONTJEAN »

Avis du commissaire-enquêteur

Thème de l'observation

Les nuisances de la LGV sont souvent évoquées et associées au bruit du parc éolien voisin.

Les craintes d'une vie sous l'emprise du bruit hantent certaines personnes (même non-résidents de la commune).

Réponse de la SAS « Parc Éolien de MONTJEAN »

Avis du commissaire-enquêteur

Thème de l'observation

Une personne rapporte des difficultés pour accéder au site Internet de la préfecture.

Réponse de la SAS « Parc Éolien de MONTJEAN »

Avis du commissaire-enquêteur

Thème de l'observation

Deux personnes trouvent dommageable de ne pas avoir un avis circonstancié de la DREAL sur le projet.

Réponse de la SAS « Parc Éolien de MONTJEAN »

Avis du commissaire-enquêteur

Ledit procès-verbal est remis sur support informatique.

Procès-verbal fait en 2 exemplaires

dont 1 signé est conservé par le commissaire-enquêteur.

Remis en direct à Mme Sophie JACQUOT le 15 décembre 2017 à 14 h 15.

M. Roger ORVAIN
Commissaire-enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Orvain', written on a light-colored rectangular background.